

Les anciennetés

Préambule

Quelques clients nous ont interpellés sur le fait que l'ancienneté "reculait" au lieu d'avancer.

C'est uniquement dans le cas d'un salarié qui effectue régulièrement des contrats CDD.

On constate alors cette anomalie en consultant les contrats en cours et les précédents.

Nous avons compris l'origine de l'anomalie. Pour résumer la situation, deux cas sont présents :

- Lorsque le contrat est créé à partir d'un contrat précédent clôturé le mois précédent, il n'y a pas d'anomalie de reprise de l'ancienneté.
- Lorsque le contrat est créé à partir d'un contrat précédent clôturé en amont du mois précédent, l'ancienneté reprise est incorrecte

Explications

Voici un exemple permettant d'expliquer concrètement ce qui se passe.

Un salarié réalise 3 contrats. L'ancienneté de départ au 1er juin 2024 est de 366 jours soit un an. On exprimera toujours dans l'exemple l'ancienneté en jours.

- Contrat N°1 : 01/06/2024 au 05/06/2024 soit 5 jours
- Contrat N°2 : 10/07/2024 au 20/06/2024 soit 11 jours
- Contrat N°3 : 15/09/2024 au 20/09/2024 soit 6 jours

Juin

L'affichage de l'ancienneté du contrat N°1 est de 366 jours au 01/06/2024

Juillet

L'affichage de l'ancienneté du contrat N°1 est de $366+5=371$ jours au 01/07/2024. Cette ancienneté doit être en principe figée puisque le contrat est clos.

Lorsque l'on crée le contrat N°2 en reprenant l'ancienneté du N°1, on aura donc 371 jours au 01/07/2024 ce qui est correct.

Aout

Cette fois, l'affichage de l'ancienneté du contrat N°1 est de $371 + 31$ jours de juillet. C'est une

anomalie car le contrat est clos.

L'ancienneté du contrat N°2 est correcte, $371 + 11 = 382$ jours

Septembre

Contrat N°1 : $371+31+31 = 433$ jours toujours incorrect

Contrat N°2 : $382 + 31 = 413$ jours incorrect également

Lorsque l'on crée le contrat N°3, l'ancienneté reprise est de 413 jours au lieu de 382.

Octobre

Les contrats 1 et 2 voient leurs anciennetés augmenter à tort.

Le contrat N°3 a une ancienneté de $413 + 6 = 419$ jours

Ci dessous la visualisation des anciennetés des différents contrats en octobre

TESTANC Test
matricule 000669

3 fiche(s) Antérieure(s)

sept. 24 3 Fiche 3.1.0
juil. 24 2 Fiche 2.1.0
juin 24 1 Fiche 1.1.0

3 fiche(s) Antérieure(s)

sept. 24 3 Fiche 3.1.0
juil. 24 2 Fiche 2.1.0
juin 24 1 Fiche 1.1.0

3 fiche(s) Antérieure(s)

sept. 24 3 Fiche 3.1.0
juil. 24 2 Fiche 2.1.0
juin 24 1 Fiche 1.1.0

1 - Généralités 2 - Compléments 3 - Horaires 4 - Eléments de salaire 5 - Eléments constants
6 - Anciennetés 7 - Droits à congés 8 - Régime 9 - Mode de paiement 10 - Comptabilisation

Fiche contractuelle n° 1 (Moniteur Educ...)

- Généralités
- Compléments généralités
- Horaires
- Eléments de salaire
- Eléments constants
- Ancienneté
 - Champ conventionnel Non utilisée
 - Conventionnelle 1 An(s) 3 Mois

Fiche contractuelle n° 1 (Moniteur Educ...)

- Généralités
- Compléments généralités
- Horaires
- Eléments de salaire
- Eléments constants
- Ancienneté
 - Champ conventionnel Non utilisée
 - Conventionnelle 1 An(s) 2 Mois

Fiche contractuelle n° 1 (Moniteur Educ...)

- Généralités
- Compléments généralités
- Horaires
- Eléments de salaire
- Eléments constants
- Ancienneté
 - Champ conventionnel Non utilisée
 - Conventionnelle 1 An(s) 1 Mois

Actions

En attendant une correction, vous pouvez procéder comme habituellement à condition en reprenant le contrat du mois précédent. Si ce contrat a été clôturé avant, il sera nécessaire d'ajuster l'ancienneté.

Les contrats CDD successifs dans le mois en cours

Contrat création

1. Utiliser l'ancienneté la plus grande sur les contrats antérieurs
 2. Reprendre les ancienneté de la dernière fiche contrat
 3. Reprendre les anciennetés du contrat sélectionnés
 4. Reprendre l'ancienneté de la personne
-

Revision #3

Created 31 October 2024 15:38:19 by Valéry HUMEZ

Updated 31 October 2024 16:58:17 by Valéry HUMEZ